

**« PIÈCES A CONVICTION » :
LE CONSTAT D'UNE REFORME NECESSAIRE**

Dans son numéro de ce 18 octobre, l'émission Pièces à conviction pointe les carences de l'aide aux personnes âgées pendant la période épidémique.

Discrimination à l'égard des plus âgés, manque de temps pour accompagner les personnes âgées dans les actes de la vie quotidienne, aidants familiaux en situation d'épuisement, professionnels trop peu nombreux et insuffisamment valorisés malgré leur grand engagement personnel, ...

Le constat de ce reportage rejoint celui de l'AD-PA et des organisations syndicales exprimé lors des 2 grèves inédites de 2018, et que la crise épidémique a exacerbé.

En effet comme l'a indiqué P. CHAMPVERT lors du débat qui a suivi ce reportage *« les périodes de crises sont des moments où le passé présente sa note »*.

Aujourd'hui, si l'Etat aide les établissements à faire face à la crise (renfort en personnel, soutien psychologique, financement des surcoûts et des équipements de protection individuels ...), la situation reste extrêmement dégradée et tendue pour les professionnels des services à domicile, comme pour ceux des résidences autonomie et résidences services seniors.

L'AD-PA a ainsi rappelé la nécessité que les salariés à domicile puissent bénéficier des mêmes revalorisations salariales, primes et protections individuelles qu'en établissements, et attend donc de l'État qu'il avance les financements nécessaires, quitte à ce se faire rembourser ultérieurement par les Départements.

Au-delà, cette réalité une fois encore mise en lumière confirme que L'Etat devra également engager, dans le cadre de la Loi Autonomie, une profonde réforme de l'ensemble de l'aide aux personnes âgées en France en :

- Engageant une véritable campagne de lutte contre l'âgisme
- Permettant aux personnes âgées AIDÉES de s'exprimer et d'être représentées
- Repensant l'offre d'établissements et services pour personnes âgées
- Créant le financement pérenne de la 5^{ème} Branche autonomie afin d'augmenter le temps passé auprès de nos aînés au quotidien, en établissement et à domicile, et baisser les coûts supportés par les personnes âgées et leurs familles.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : **06 37 43 34 12**

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA



<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées